



La lettre de la sénatrice

Jeudi 13 février 2025

Lettre d'information bimensuelle n°73

Mesdames, Messieurs, cher(e)s élu(e)s,

Le 6 février dernier, après un vote définitif au Sénat, le Budget de l'État pour 2025 était adopté. Un budget qui consacre une baisse de 24 milliards d'euros constants par rapport à 2024, avec des coupes particulièrement importantes dans les grandes politiques publiques et qui ne seront pas sans conséquence sur les budgets locaux.

Après le texte du budget de l'État, c'est celui de la Sécurité Sociale qui sera débattu au Sénat en séance publique les 17 et 18 février prochains, issu de la CMP. Le premier ministre a déjà engagé la responsabilité de son Gouvernement par l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour faire passer le texte à l'Assemblée nationale.

Comme pour le budget de l'État, le Gouvernement prévoit la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes de la sécurité sociale, avec notamment :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation de la CNRACL en 2025 (ce qui représente 1,2 milliard d'euros) ;
- 3,2 milliards d'euros d'économies sur la branche maladie ;
- La ponction de près d'un milliard d'euros sur les complémentaires santé, ce qui engendrera une hausse de coût pour les assurés qui en possèdent une.

Je note avec satisfaction l'abandon de deux mesures qui restaient en suspens : la « désindexation des pensions de retraite » proposée

par le Gouvernement Barnier et écartée automatiquement par la revalorisation au 1er janvier, ainsi que l'abandon de l'instauration d'une « contribution de solidarité par le travail » de 7h de travail gratuit.

Cependant, les crédits de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), bien que quelque peu réévalués, ne suffiront pas à répondre aux besoins réels du secteur hospitalier. Par ailleurs, ce texte ne répond pas aux besoins sanitaires et sociaux du vieillissement démographique, à la crise des métiers du soin et du lien, aux besoins de l'accueil de la petite enfance, ou encore à l'amélioration de la prise en compte de la santé au travail et des maladies professionnelles.

Enfin, hasard du calendrier, les élections dans les Chambres d'Agriculture avaient lieu alors que le Sénat examinait le "Projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture" qui sera voté en séance publique le 18 février. Des débats qui ont lieu dans un contexte où la colère du monde agricole continue de s'exprimer, sur fond de successions de crises et de revenus qui ne sont jamais garantis d'avance en raison de l'incertitude permanente qui plane sur l'avenir des filières ainsi que sur la fixation des prix agricoles.

Sachez pouvoir compter sur mon écoute et mon soutien,

Bonne lecture,

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT

Budget de l'État 2025 : alerte à la cure d'austérité

Le 6 février dernier, le Budget de l'État pour 2025 était définitivement adopté après son vote au Sénat.

A la suite de quoi, j'ai adressé un courrier aux élus du territoire afin de relayer les principales mesures que le texte contient, et les conséquences qui pourraient être induites en particulier dans notre département.



Périgueux, le 6 février 2025

**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Madame la Maire, Monsieur le Maire, Chers élus,

Après quatre mois de marathon parlementaire, plusieurs motions de censure, une Commission Mixte Paritaire conclusive et le recours du Gouvernement Bayrou à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution à l'Assemblée nationale, le budget de l'État pour 2025 vient d'être définitivement voté, après son adoption au Sénat.

Un budget qui s'élève à 484 milliards d'euros et qui consacre une baisse de 24 milliards d'euros constants par rapport au budget 2024, avec une baisse des crédits aux grandes politiques publiques, notamment l'Aide au développement, le Travail, la Relance industrielle ou encore l'Écologie, de 8 milliards d'euros supplémentaires par rapport au budget Barnier.

Si le Gouvernement a renoncé à la suppression des 4 000 postes d'enseignants, le budget de l'Éducation est néanmoins amputé de 225 millions d'euros par rapport à 2024, dont 50 millions supprimés à la formation des enseignants. Notons qu'en Dordogne, 23 postes sont déjà annoncés à la suppression pour la rentrée 2025.

Malgré l'urgence environnementale, les dépenses liées à l'écologie reculent de près de 14 %, à 21 milliards d'euros. Le fonds vert, bien que maintenu, est largement rabaissé, passant de 2,5 à 1,1 milliard d'euros. Le budget consacré à MaPrimeRénov', l'un des principaux dispositifs de soutien de l'État à la rénovation énergétique, baisse quant à lui de 3,3 à 2,3 milliards d'euros.

Ces baisses de crédits ne seront pas sans conséquence sur notre territoire, déjà fragilisé par des services publics en souffrance, notamment en matière de Santé, et avec une agriculture en grande difficulté.

De plus, la promesse d'une réduction de l'effort des collectivités est finalement en trompe l'œil puisque le texte issu de la Commission Mixte Paritaire adopté ce 6 février, les prive de 2,2 milliards d'euros. Des baisses de recettes notamment dues :

- au gel de la TVA,
- à la minoration de la revalorisation de la DGF, de 150 millions au lieu des 290 millions initialement prévus.
- Et à la création du DILICO, un dispositif de réserve abondé par près de 2 000 collectivités.

.../...

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PÉRIGUEUX
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varailas@senat.fr - 06 33 36 06 85



Dans cette perspective inquiétante pour la poursuite des projets locaux, des points positifs sont à noter, comme le report de la suppression de la CVAE, l'abondement timide du Fonds Barnier, et la création d'un fonds territorial Climat.

Cependant, je regrette la décision du Gouvernement de s'attaquer aux budgets des collectivités territoriales dont les finances sont à l'équilibre, et de n'avoir considéré le budget 2025 que par le prisme d'une baisse des dépenses publiques, balayant la possibilité de créer de nouvelles recettes comme cela a été proposé par plusieurs groupes parlementaires.

Les collectivités locales, qui étaient le dernier rempart face aux crises sociales et économiques, sont désormais sommées de serrer un peu plus la vis, alors qu'elles font face à une hausse de leurs dépenses, pour beaucoup incompressibles (augmentation de la cotisation CNRACL). Cela aura nécessairement des répercussions dans la réalisation de leurs projets et dans les services publics quotidiens qu'elles assurent.

Par ailleurs, l'objectif des 5,4% fixé par le Gouvernement est qualifié de difficilement tenable par le Haut Conseil des Finances publiques, alors que le chômage est en hausse (+3,9% au dernier trimestre 2024) et que la croissance a été revue à la baisse (de 0,9% à 0,7%).

Il est urgent de mettre en place un budget qui investit dans les territoires, protège les services publics et soutient la cohésion sociale, plutôt que d'imposer une austérité qui ne fera qu'aggraver les inégalités locales. C'est pourquoi, j'ai, avec mon groupe parlementaire, voté contre ce texte. Ce dernier doit désormais être examiné par le Conseil constitutionnel avant d'entrer en vigueur.

Soyez assurés de ma pleine mobilisation, dans les mois à venir, afin de défendre des moyens financiers pérennes pour les collectivités locales et nos services publics.

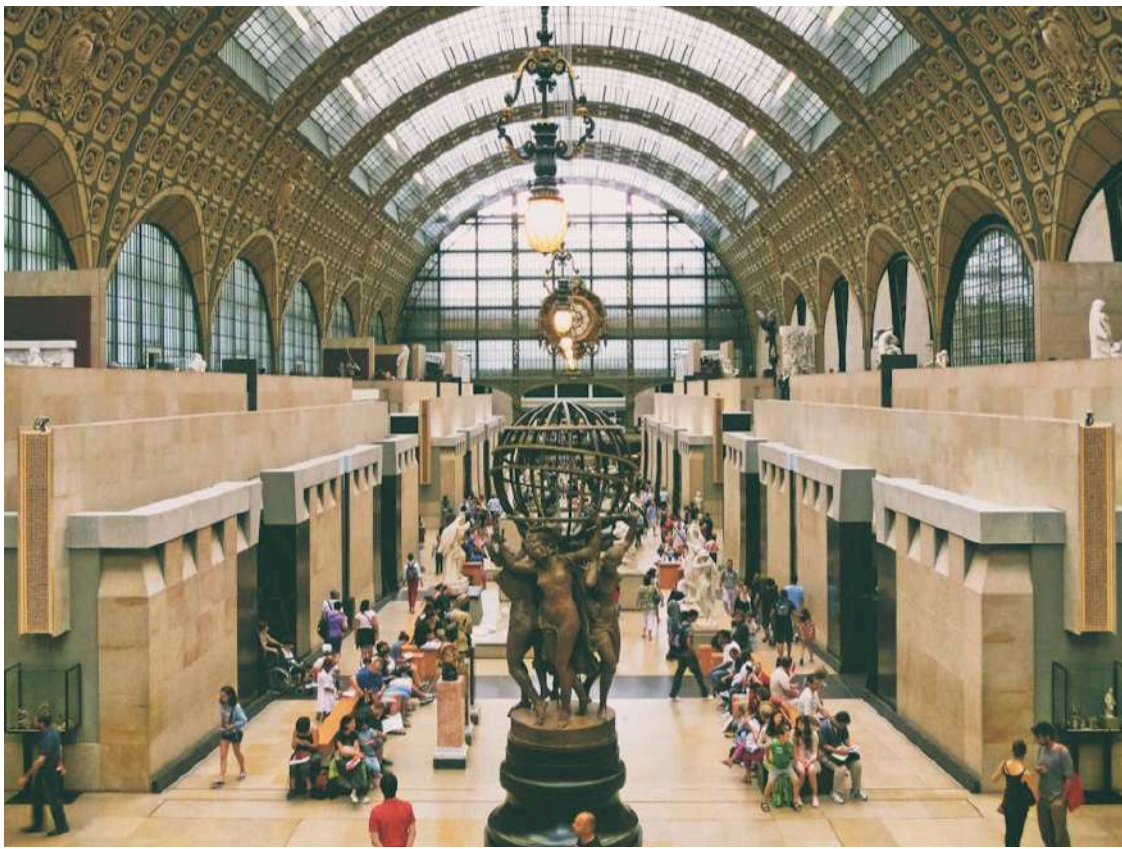
Je vous prie de recevoir, Madame la Maire, Monsieur le Maire, Chers élu(e)s, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie-Claude VARAILLAS

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varaillass@senat.fr - 06 33 36 06 85

Le Pass Culture sacrifié : un coup dur pour l'éducation artistique et culturelle



Le couperet est tombé fin janvier: le budget de la part collective du Pass Culture est gelé à 50 millions d'euros pour 2025. Or, sur cette somme, 40 millions sont déjà engagés. Il ne reste donc que 10 millions d'euros pour les établissements scolaires, contraints de suspendre en urgence leurs projets d'éducation artistique et culturelle. Concrètement en Dordogne, jeudi 30 janvier, les chefs d'établissement ont reçu une lettre de la rectrice de l'académie de Bordeaux, les informant de la fin des crédits pass Culture pour l'année en cours. Pour rappel, le pass Culture, mis en place en 2022, permet de financer des activités d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le cadre scolaire aux collégiens et lycéens. Des activités rendues possibles grâce à des associations ou structures culturelles locales répertoriées sur le site Adage.

Les conséquences sont lourdes : sorties annulées, séances de cinéma, visites de musées et rencontres avec des artistes, projets éducatifs menacés et une fracture culturelle qui se creuse dans les territoires ruraux comme la Dordogne. Un coup dur pour les collégiens et lycéens, privés d'un accès fondamental à la culture et à la découverte artistique.

Les syndicats et les professionnels du secteur dénoncent une décision brutale, prise sans concertation et en pleine année scolaire. Alors que la culture est un pilier essentiel de l'éducation, elle devient une fois de plus la variable d'ajustement budgétaire. Si le Pass Culture n'est pas l'unique réponse à l'accès à la culture, il est essentiel de garantir un financement stable permettant aux élèves de bénéficier d'une éducation artistique et culturelle de qualité.

Avec mon groupe parlementaire, nous refusons cette logique comptable et défendons un véritable engagement pour l'éducation artistique et culturelle, garant de l'éveil des consciences et de la construction d'une citoyenneté éclairée. Il est urgent que le gouvernement revienne sur cette décision et engage un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes pour trouver des solutions pérennes.

Projet de loi d'Orientation Agricole



Les lois d'orientation sont censées répondre aux grands défis d'un secteur. Mais cette nouvelle loi actuellement examinée au Sénat permettra-t-elle vraiment à nos territoires de relever le défi alimentaire de demain ? La décarbonation, indispensable pour une agriculture durable, sera-t-elle encouragée ? Le renouvellement des générations sera-t-il accompagné ? Peut-on imaginer cette transition sans aborder la question cruciale du foncier ?

L'agriculture est essentielle à notre souveraineté alimentaire. Pourtant, l'avoir livrée à la mondialisation a provoqué des pertes de contrôle dont résulte pour partie la crise agricole actuelle qui met en lumière une rémunération insuffisante du travail paysan.

La loi de modernisation de l'économie de 2008 a favorisé la grande distribution au détriment de la production agricole. C'est cette logique de dumping permanent qui doit être remise en question. Plus grave encore, les mesures sur la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique ont disparu du texte. La question de la juste rémunération des agriculteurs a été encore amoindrie. Et l'ambition de renouvellement des générations, pourtant cruciale, est à peine évoquée.

Les promesses du précédent gouvernement au monde agricole ont fait les frais de la dissolution et pendant ce temps nos agriculteurs ont continué à subir de nombreux aléas : chute des récoltes de céréales de 23 %, réduction de la collecte de lait unilatérale décidée par Lactalis, baisse de la production viticole de 10 à 16 % par rapport à 2023, et jusqu'à 30 % dans le Gard... Confronté à trois épizooties, l'élevage traverse une crise profonde : la Dordogne a ainsi perdu 24 % de ses éleveurs en dix ans.

Pour garantir la souveraineté alimentaire, il faut donner la priorité à l'approvisionnement des populations locales par des productions locales. L'échec des lois Egalim impose de changer de logique: seul un prix minimum d'entrée garantira un revenu digne pour nos paysans.

Les braises de la colère ne sont pas éteintes. En l'état, ce texte d'orientation agricole ne permet ni de lutter contre l'effondrement du nombre d'exploitations, ni d'assurer un avenir à nos agriculteurs. **Avec mon groupe parlementaire, nous regrettons le manque d'ambition de ce texte, dont le vote solennel au Sénat aura lieu mardi 18 février, car il n'apporte pas les réponses adéquates à nos agriculteurs qui revendiquent, à juste titre, de vivre dignement de leur travail.**

BIODIVERSITE - Préservons nos haies



Jeudi 30 janvier dernier, la proposition de loi sur la préservation et la reconquête de la haie a été adoptée par 323 voix pour et 18 abstentions.

Alors que le nombre de haies diminue chaque année en France, le « Pacte en faveur de la haie » présenté par le Gouvernement en 2023 prévoyait un budget annuel de 110 millions d'euros pour atteindre un objectif de 50 000 km de gain net de linéaire de haies. En réponse aux coupes budgétaires drastiques qui menacent ces objectifs d'agriculture durable, la proposition de loi suggère :

- **Le rappel des objectifs de 50 000 km de gain de linéaire net**, pour 100 000 km de haies gérées durablement d'ici à 2030, 500 000 km de gain net en 2050, et de 500 000 tonnes de matière sèche valorisée en énergie d'ici 2030.
- **L'augmentation de l'approvisionnement des chaufferies collectives en bois issus de haies gérées durablement.** L'article 2 prévoit que les gestionnaires de haies et distributeurs de bois peuvent faire l'objet d'une

certification garantissant la gestion durable des haies sur la totalité de l'exploitation « avec plusieurs niveaux d'exigences environnementales et une obligation de progression dans l'atteinte de ces niveaux ».

- **Un principe d'adaptation aux spécificités territoriales** du cahier des charges national des certifications reconnues. En effet, les mêmes exigences ne peuvent être attendues dans les plaines céréalières ou dans les anciens territoires de bocage.

Outil clé de la biodiversité, les haies en bordure de champs permettent d'abriter des animaux auxiliaires de cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, stocker du carbone, comme ont pu l'expérimenter récemment les enfants des centres de loisirs du Beaumontois-en-Périgord en participant à la plantation d'une double haie à l'initiative du syndicat EPIDROPT et la Fédération Départementale des chasseurs.

SÉCURITÉ - Là où l'État est fort, le narcotrafic recule



Mardi 4 février, le Sénat a voté à l'unanimité la proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic. Ces mesures reprennent les 35 recommandations de la commission d'enquête qui a publié son rapport en juin dernier.

Là où l'État est faible, les mafias prospèrent. Un État fort implique des services publics de proximité et de qualité sur l'ensemble des territoires et qui protègent l'ensemble des citoyens. Aussi, avec mon groupe je me suis prononcée en faveur des mesures qui visent :

- **Le renforcement des services d'enquête, des juridictions ainsi que des organes étatiques et départementaux** comme le parquet national financier anti-stupéfiants, l'Office anti-stupéfiants (Ofast), cellules des renseignements sur les stupéfiants, coopération entre cellules des renseignements sur les stupéfiants, coopération entre renseignements et autorité judiciaire ;
- **La consolidation de la lutte contre la corruption et le blanchiment** (obligations déclaratives, renforcement enquêtes, gel des avoirs criminels)
- **Le renforcement de la répression pénale** (renforcer l'infraction d'association de malfaiteurs, pénalisation de l'incitation des mineurs, hyper prolongation pénale de la garde à vue pour mules, lutte contre le trafic en ligne)
- **La création de nouveaux outils juridiques pour renforcer l'enquête** comme la création du statut de repentis, le renforcement de la protection des officiers de police judiciaires.

Si cette proposition de loi apporte des outils nouveaux et bienvenus dans la lutte contre le narcotrafic, **je regrette pour autant qu'elle ne s'accompagne pas d'un renforcement significatif des moyens alloués à la justice et aux forces de l'ordre.** Une politique pénale efficace suppose des moyens humains suffisants, dotés de ressources adaptées. **La lutte contre le trafic de stupéfiants doit s'accompagner de mesures ambitieuses en matière de prévention et de prise en charge des addictions, afin de briser durablement l'engrenage du narcotrafic.**

Aussi, s'il m'a semblé impératif de soutenir ce texte au regard de l'urgence qu'il y a à agir, mon groupe a œuvré à la recherche d'un équilibre entre efficacité de la lutte contre la criminalité organisée et préservation des droits de la défense.

Rapport accablant sur l'état du mal logement en France



Le 4 février, la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Fondation Abbé-Pierre) présentait son 30e rapport annuel et dressait un constat accablant sur l'état du logement en France.

Moins de construction, une précarité grandissante et des choix politiques qui aggravent la situation : face à cette crise majeure, il est urgent d'agir. Les chiffres sont sans appel. **Aujourd'hui, 350 000 personnes sont sans domicile, soit deux fois plus qu'il y a dix ans. 2,7 millions de demandes de logements sociaux sont en attente, un record historique.** Les expulsions locatives ont explosé avec 19 000 procédures en 2024, soit une hausse de 17 %. La précarité énergétique s'aggrave, 30 % des ménages ayant eu froid chez eux cet hiver.

La situation est tout aussi préoccupante **en Dordogne où 26,3 % des ménages sont en situation de précarité énergétique liée au logement ou au carburant.** Un chiffre alarmant dans un département où le parc de logements sociaux ne permet pas de répondre à la demande croissante. Périgord Habitat, le principal bailleur du département avec ses 9 600 logements, ne parvient plus à répondre à la demande. **Le délai d'attente dépasse les 8 à 12 mois et plus de 8 000 demandes en attente.**

Pendant ce temps, l'État poursuit la réduction des aides au logement et l'affaiblissement du logement social. **L'effort budgétaire pour le logement est tombé à 1,5 % du PIB, son plus bas niveau depuis trente ans.** Les personnes en situation de handicap sont encore plus touchées, avec seulement 18 % des logements sociaux accessibles alors que cette semaine marquait les 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Face à cette situation dramatique, avec mes collègues du groupe CRCE nous nous battons pour relancer la construction de logements sociaux, mieux encadrer les loyers et lutter contre la spéculation. Nous défendons aussi la protection des locataires en renforçant les aides au logement et demandons des mesures fortes pour garantir l'accessibilité du logement aux personnes en situation de handicap.

Le logement est un droit fondamental, il est urgent que l'État prenne ses responsabilités en mettant fin aux politiques qui creusent toujours plus les inégalités.

**Club des Ambassadeurs du
Périgord au Sénat**



Mardi 04 février, j'ai eu le plaisir d'accueillir, avec mon collègue Serge Mérillou, le Club des Ambassadeurs du Périgord pour sa session hivernale à la Questure du Sénat.

Ce rendez-vous, riche en échanges et en convivialité, a mis en lumière l'engagement de tous dans la promotion de l'entrepreneuriat sur notre territoire. J'adresse mes sincères félicitations aux partenaires mobilisés, notamment aux co-présidents Laurent Deverlanges et Jean-Luc Soule, ainsi qu'à François Gaumet, directeur de l'agence. Cette soirée a également permis de découvrir deux start-up innovantes : RUNNRZ, application conçu par David Dupont facilitant la pratique du running, de la marche et du vélo à Marsac sur l'Isle, et SKIN MED par Jennifer Gauthier, qui aide au diagnostic dermatologique via l'intelligence artificielle à Ribérac.

J'interroge le Gouvernement

- Question écrite sur la Tuberculose bovine : [ici](#).

En circonscription

La Fête des abeilles et du Miel - TRELISSAC



Dimanche 2 février 2025, j'ai eu le plaisir de participer à la 7^e édition de la Fête des Abeilles et du Miel à Trélistac, organisée par l'Abeille Périgordine sous la présidence d'Édith Bourdial. Cet événement a rassemblé de nombreux producteurs et apiculteurs locaux, ainsi que Laurent Jalabert, parrain de l'édition 2025.

Cette journée conviviale a permis aux nombreux visiteurs de découvrir les richesses de notre terroir et, surtout, de prendre conscience de l'importance cruciale de la protection des abeilles. Cette sensibilisation est d'autant plus essentielle que, récemment, le Sénat a adopté une proposition de loi visant à lever l'interdiction de l'acétamipride, un pesticide de la famille des néonicotinoïdes, pour certaines cultures. Interdite en France depuis 2018 en raison de sa menace pour les écosystèmes et la santé, cette substance est responsable de la disparition d'environ 300 000 ruches chaque année, selon l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf).

La réautorisation des néonicotinoïdes constitue un échec dans la transition agroécologique que nous devons mener collectivement, car aucune avancée significative n'a été réalisée pour accompagner les agriculteurs vers des alternatives durables. Il est donc urgent de développer des solutions plus respectueuses de l'environnement et de mettre en place un fonds mutuel et solidaire pour protéger les agriculteurs contre les risques sanitaires et climatiques, comme l'a proposé mon groupe au Sénat. L'urgence écologique nous impose d'agir sans délai.

Inauguration des rames TER régénérées 100% Nouvelle-Aquitaine



Vendredi 7 février, nous avons eu le plaisir d'inaugurer les deux premières rames TER modernisées et entièrement régénérées dans le cadre du Programme OPTER, financé par la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 180 millions d'euros.

D'ici 2030, ce sont 200 rames TER qui seront rénovées dans les ateliers du Technicentre de Périgueux, dont 62 pour la région Nouvelle Aquitaine. Cette initiative prolonge la durée de vie des rames de 15 à 20 ans et améliore le confort des passagers en adaptant les trains aux personnes à mobilité réduite, en augmentant les espaces dédiés aux vélos et en ajoutant des prises électriques à bord. En réduisant jusqu'à 85 % l'empreinte carbone des voitures rénovées, ce projet s'inscrit pleinement en faveur du transport ferroviaire durable.

Toutes ces opérations sont réalisées au Technicentre Industriel Charente-Périgord, qui s'est engagé dans un programme d'investissement industriel de 15 millions d'euros en fonds propres de la SNCF. Une fierté pour nos savoir-faire techniques en Dordogne. Félicitations aux agents du technicentre pour leur travail remarquable !

Première réunion du comité de vigilance avec le Syndicat des Cheminots de Périgueux



Mardi 11 février 2025 avait lieu le premier comité de vigilance des ateliers SNCF de Coulounieix Chamiers.

Cette réunion à laquelle je n'ai pas pu assister étant au Sénat mais pour laquelle j'ai souhaité être représentée, a réuni les représentants de la CGT Cheminot ainsi que Thierry Cipierre, le maire de Coulounieix Chamiers, autour des enjeux cruciaux de modernisation du site qui fabrique les appareils de voies (aiguillages) et de la valorisation de notre patrimoine ferroviaire.

Il a été notamment abordé la transition technologique et l'adaptation du site de production de Chamiers qu'implique l'évolution vers de nouveaux modèles d'aiguillages. Cet échange constructif a permis de souligner l'importance d'une coordination renforcée entre les syndicats, les acteurs locaux et nationaux pour assurer la pérennité et le développement de ce pôle industriel historique.

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE-K :

[Lire l'intégralité des propositions de loi 2023/2024 du groupe](#)

Marie-Claude Varailles
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

